

De déficit en déficit

Situation nette de l'État fin 2021 : - 1 658 Mds€

Si l'État était une société comme les autres, il devrait déposer au plus vite son bilan au tribunal de commerce...



©Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

La Cour des comptes vient de certifier, avec quelques réserves, les comptes de l'État pour 2021. Il s'agit de sa comptabilité générale, qui est proche de celle des entreprises mais s'en distingue en raison de certaines spécificités de l'État. Elle diffère de la comptabilité budgétaire, une comptabilité de caisse qui permet de suivre l'exécution du budget, et de la comptabilité nationale, qui permet de faire des comparaisons internationales de la dette et du déficit publics. La comptabilité générale est moins connue et moins utilisée, mais elle complète les deux autres par des informations intéressantes.

“Le bilan de l'État : son passif s'élevait à 2 881 Mds€ à la fin de 2021, soit un montant bien plus élevé que celui de son actif (1 224 Mds€)”

Elle permet en particulier d'établir le bilan de l'État : son passif s'élevait à 2 881 Mds€ à la fin de 2021, soit un montant bien plus élevé que celui de son actif (1 224 Mds€). Sa situation nette était donc très négative et formait un trou de - 1 658 Mds€ (- 1 538 Mds€ fin 2020).

Capacité non infinie d'augmenter les impôts

Une société présentant un tel bilan serait obligée de le déposer rapidement au tribunal de commerce, mais l'État dispose d'un actif très particulier et non comptabilisé dans son bilan qui assure en principe sa pérennité : la capacité à lever des impôts et à en augmenter le taux. Cette capacité n'est toutefois pas infinie, ce qui peut rendre ce bilan inquiétant pour l'avenir.

La situation nette négative de l'État résulte de l'accumulation de résultats annuels déficitaires. Son compte de résultat s'est ainsi soldé par un déficit de 142 Mds€ en 2021 (166 Mds€ en 2020).

Ce déficit est aggravé, entre autres facteurs, par des transferts aux collectivités territoriales qui se sont élevés à 64 Mds€ en 2021, et qui permettent à celles-ci d'investir plus que lui. Si les actifs de l'État sont nettement inférieurs à ses dettes, les collectivités locales ont, à l'inverse, une situation patrimoniale nette largement positive.

“Si les actifs de l'État sont nettement inférieurs à ses dettes, les collectivités locales ont, à l'inverse, une situation patrimoniale nette largement positive”

L'Insee établit des comptes de patrimoine pour l'ensemble des administrations publiques (l'État et ses établissements publics du secteur non marchand, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale). À la fin de 2020 (les comptes de 2021 ne sont pas encore connus), le patrimoine net des administrations publiques était positif et valait 189 Mds€, soit 8,2 % du PIB. Celui de l'État et de ses établissements publics était fortement négatif (- 1 610 Mds€ en comptabilité nationale), tandis que celui des administrations publiques locales était largement positif (+ 1 614 Mds€). Celui des administrations de sécurité sociale était positif (+ 185 Mds€).

Les actifs étaient donc encore supérieurs aux passifs pour l'ensemble des administrations publiques à la fin de 2020, mais cette situation nette se dégrade rapidement depuis la crise de 2008-2009. En 2007, elle représentait 58 % du PIB et elle s'est donc réduite de 50 points en 13 ans pour revenir à 8 %.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 15/07/2022